

Documentation

La documentation administrative

■ Au sein de la documentation hospitalière, la documentation administrative est certainement la plus méconnue, de par sa spécificité ■ Pour autant, son rôle se trouve justifié par l'importance croissante de la réglementation en matière de santé publique, devenue, par ailleurs, un thème favori de l'actualité.

FRANÇOISE BLONDEL, SYLVIE DOUSSON, CATHERINE MUTEL

MOTS CLÉS

- Bibliographie
- Documentation administrative
- Information
- Législation
- Pédagogie
- Recherche documentaire
- Réglementation

Et si l'on se documentait sur la documentation ? De nombreux articles sont, en effet, déjà parus sur ce vecteur de l'information hospitalière. Mais aujourd'hui, l'innovation consiste à mettre en valeur le rôle d'un centre de documentation administrative dans le processus de prise de décision et d'insister sur l'importance de ce maillon dans la chaîne d'information.

Avant de présenter la réflexion menée dans le cadre du fonctionnement du centre de documentation administrative du CHU de Rouen, il semble nécessaire de rappeler le rôle d'un centre de documentation, identique qu'il s'agisse d'un centre hospitalier ou de toute autre administration ou entreprise du secteur privé.

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de documentation est un relais d'information chargé de recevoir, de traiter puis de diffuser cette information.

Pour ce faire, un certain nombre de tâches spécifiques sont indispensables à son bon fonctionnement :

- **l'acquisition de documents primaires**, à savoir ouvrages, revues, codes, rapports, recueils, etc. ;
- **l'analyse de ces documents**, c'est-à-dire le traitement intellectuel de leur contenu, ce qui permettra de les identifier pour des recherches ultérieures ;
- **le classement matériel** selon

une classification précise qui détermine la place d'un document sur le rayon d'une bibliothèque ;

■ **la diffusion** auprès des lecteurs de l'information collectée :

• **par l'intermédiaire de prêts** d'ouvrages et/ou de revues,

• **par la réalisation de produits documentaires** tels les bulletins bibliographiques, les bulletins de sommaires, les revues de presse, etc.,

• **par une diffusion sélective** selon des profils préétablis (par thème, par personne, par service, etc.) ;

■ **la recherche documentaire**, résultat de la synthèse de toutes les tâches précédentes, dans la mesure où la qualité et la rapidité de la recherche d'information seront fonction de la qualité de l'information traitée. Cette étape est la partie visible de l'iceberg et sa fiabilité dépend de la manière dont les tâches antérieures ont été convenablement menées à bien. C'est aussi la tâche la plus dynamique qui permet d'entrer en relation avec le lecteur et de mettre en application le travail réalisé au préalable.

DES VOCATIONS MULTIPLES

Les centres de documentation hospitalière peuvent être regroupés en quatre catégories : pluridisciplinaire, paramédicale, médicale et administrative.

■ **Les centres de documentation pluridisciplinaires** sont les plus nombreux car présents dans

l'ensemble des centres hospitaliers. Ils rassemblent tous types de documentation, du médical au juridique, en passant par le social.

■ **Les centres de documentation paramédicale** existent au sein des Instituts de formation paramédicale et s'adressent davantage à un public de soignants, d'enseignants et d'étudiants.

■ **Les bibliothèques médicales**, spécialisées comme leur nom l'indique, uniquement en médecine, et ouvertes aux médecins et aux internes des établissements hospitaliers.

■ **Enfin, les centres de documentation administrative (CDA)** représentent seulement 10 % de l'ensemble des centres de documentation. Ils existent essentiellement dans les CHU et ont le privilège d'être directement rattachés à la direction générale de ces établissements. De ce fait, leur existence est reconnue au même titre qu'une direction technique, ce qui leur permet d'être en prise directe avec les orientations stratégiques de l'hôpital. Cette situation détermine des relations privilégiées avec les cadres de direction (administratifs et infirmiers) et l'encadrement médical. Le CDA prévaut par la nature de l'information traitée, d'ordres juridique, économique, voire statistique.

Au CHU de Rouen, le CDA fournit de l'information en matière de droit public, droit hospitalier, économie de santé, éthique, politique de santé, pro-

Rubrique réalisée par



Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH), CHU de Rouen, Centre de documentation administrative, Direction générale, 1 rue Germont, 76031 Rouen cedex
Tél. : 02 32 88 86 03
Fax : 02 32 88 80 65

tection sociale, santé publique... Par contre, aucune publication médicale ou paramédicale n'y est disponible.

DES TÂCHES SPÉCIFIQUES

Le lecteur qui fréquente le CDA de Rouen appartient en majorité au corps des cadres hospitaliers, toutes fonctions confondues, ceux-ci pouvant être amenés à élaborer un dossier de travail, organiser une réunion, prévoir une intervention publique, donner une formation, répondre à un courrier, rédiger un article professionnel, préparer un concours...

Un centre de documentation administrative, tel celui du CHU de Rouen, répond à des besoins spécifiques.

■ **Une veille "très pointue" en matière de politique de santé.** La gestion d'un établissement telle celle d'un CHU demande, pour ses dirigeants, d'être sans cesse "à la pointe" de l'actualité en ce qui concerne les décisions politiques, et même parfois d'anticiper cette actualité. Aussi, le centre de documentation a-t-il pour mission d'informer régulièrement l'équipe de direction, ceci notamment par le biais d'une revue de presse distribuée chaque jour à 12 heures et comprenant des "montages" des articles de grands quotidiens nationaux et de la presse régionale; une sélection des dépêches de l'Agence de presse médicale internationale (APMI); les sommaires des périodiques arrivés le jour même; une présentation des dernières acquisitions en matière d'ouvrages. Toutes ces informations traitent :

- **du suivi des lois**, depuis les débats parlementaires jusqu'à leur promulgation et la parution de leurs textes d'application,
- **des prises de position ou discours** des personnalités politiques du monde de la santé,
- **des biographies et des parcours** des personnes nommées ou élues dans les grandes instances représentatives et profes-

sionnelles (syndicats, ministère, cabinet ministériel, Établissement français des greffes, Agence française du sang, Anaes, Afssaps, etc.),

- **du mouvement des personnels** de direction des établissements de santé,

- **des analyses et des réactions aux "grands classiques" de la "littérature grise"** : rapports de la Cour des comptes, rapports de l'Igas, etc.,

- **des analyses et des réactions relatives à la santé publique** : sida, toxicomanie, exclusion, etc.,

- **des analyses et des réactions relatives à la protection sociale et à la fonction publique** : retraite, 35 heures, maîtrise des dépenses de santé, etc.

Outre ces analyses et réactions, le centre de documentation doit être en mesure de fournir, le plus rapidement possible, le document primaire aux lecteurs. Il faut donc faire preuve de rapidité, d'astuce, bien que depuis quelque temps, ce genre de travail soit devenu beaucoup plus facile grâce à Internet qui propose de nombreux sites mettant en ligne cette documentation particulière appelée dans le jargon des documentalistes "littérature grise".

■ **Des informations nécessaires à l'élaboration des orientations stratégiques de l'hôpital.** Pour cela, il faut que le centre de documentation soit capable de fournir le plus rapidement possible des documents, tels les lois de finances, les lois de financement de la Sécurité sociale, les comptes de la protection sociale, les annuaires des statistiques sanitaires et sociales, les publications du Credes, de la Drees, toutes les données épidémiologiques nationales et régionales... En effet, l'équipe de direction ne pourra faire ses choix qu'en fonction de ces données. Combien de fois n'est-il pas demandé (et dans le quart d'heure qui suit!), pour illustrer un rapport ou une conférence, le dernier chiffre indiquant par

exemple l'activité des urgences dans le public et le privé sur le plan national et régional, ou bien encore le tout dernier chiffre indiquant la consommation de soins des Français et son pourcentage par rapport au PIB...? Aussi faut-il être en éveil en permanence sur les chiffres et leur analyse, de manière à être réactif au plus vite.

■ **Une aide aux différentes vigilances.** Depuis quelques années, la sécurité sanitaire est devenue la "grande affaire" des hôpitaux et une multitude de textes officiels voit le jour pour l'encadrer. Le CDA a donc aussi pour mission d'effectuer une veille législative stricte, afin d'informer, au jour le jour, les correspondants de l'établissement en matière de vigilance. Cette tâche, lourde de responsabilité, met pleinement en lumière l'importance du centre de documentation dans le système d'information de l'hôpital.

■ **Un soutien pour certaines catégories d'étudiants ou de personnels.** Contrairement à ce que l'on pourrait penser au regard de sa spécificité juridique, le centre de documentation administrative a aussi un rôle pédagogique à jouer. Il accueille notamment des élèves directeurs de l'ENSP en stage dans l'établissement, des étudiants juristes chargés de mission auprès de la direction des affaires juridiques du CHU de Rouen, des étudiants en DESS de management de la santé, des étudiants en géographie de la santé. Toutes ces personnes, chargées le plus souvent de rédiger un mémoire de fin d'études, sont particulièrement "demandeuses". Il s'agit alors de les conseiller, de les guider souvent dans les arcanes des textes de lois, des arrêts de jurisprudence ou des statistiques de santé publique.

Un autre rôle majeur du centre consiste à aider les personnels hospitaliers préparant des concours administratifs type chefs de bureau, adjoints des cadres, adjoints administratifs, secrétaires médicales... ●●●

LEXIQUE

Littérature grise : rapport d'experts écrit en général à la demande d'une tutelle, et non publié au niveau national, du moins dans un premier temps.

... Outre les habituels manuels juridiques pouvant être conseillés, la préparation des épreuves orales de ces concours passe souvent par la lecture régulière de la revue de presse mensuelle qui leur permet d'appréhender les grandes questions hospitalières et de santé dans leur globalité et leur actualité.

■ **La constitution de dossiers.** Il n'est pas rare que le centre de documentation soit sollicité pour "monter" le plus rapidement possible un dossier de travail joignant bibliographie et législation sur des thèmes qui seront débattus (le plus souvent le jour même) en conseil d'administration, en CME, au CHSCT, au CLIN... ou ailleurs. Il s'agit, là encore, de délivrer une information qui soit la plus récente et la plus fiable possible (rares sont les recherches historiques en documentation administrative). Il n'est évidemment pas question de communiquer par exemple un texte qui ne serait plus en vigueur ou qui aurait été profondément modifié. Là aussi, il en va de la responsabilité du centre de documentation par rapport au cadre de direction qui soutient un dossier dans l'une de ces instances hospitalières.

■ **La participation à la littérature professionnelle.** Les membres d'une équipe de direction d'un CHU ont souvent vocation à faire évoluer la réflexion hospi-

talière au travers d'écrits professionnels, que ce soit par le biais d'articles ou d'ouvrages. C'est bien évidemment et bien naturellement que le centre de documentation sera encore sollicité pour participer à ce type d'activité. Pour exemple, le directeur général adjoint du CHU de Rouen, rédacteur en chef de deux revues hospitalières, demande à la documentaliste des recherches juridiques, bibliographiques et jurisprudentielles, ainsi qu'une indexation de chaque article publié donnant lieu à l'élaboration des tables de matières annuelles des deux revues. Cette étroite collaboration a aussi débouché, en 1997, sur la publication d'un ouvrage relatif à l'ordonnance hospitalière du 24 avril 1996, réédité en 1998 (Budet J.-M., Blondel F., La réforme de l'hospitalisation publique et privée, Berger-Levrault, 2^e éd., Paris, 1998).

■ **Les conventions avec les établissements hospitaliers extérieurs.** Les hôpitaux de petite ou moyenne dimension n'ont pas souvent les moyens de créer et d'entretenir un centre de documentation. Et pourtant, chaque jour se posent pour eux des problèmes juridiques : statut des personnels, contentieux avec des usagers, relations avec les autres administrations... Afin qu'ils puissent trouver aide et soutien, il leur est désormais

possible de signer une convention avec le CHU de Rouen, leur permettant ainsi d'accéder aux différents services du centre de documentation administrative. Ces établissements, qui pour la plupart se trouvent en région Haute-Normandie, sont très demandeurs et expriment souvent leur satisfaction de pouvoir ainsi trouver rapidement les informations nécessaires à la gestion de leur quotidien. Cette activité est également valorisante pour le centre de documentation, qui crée ainsi des liens quelquefois profonds avec certains établissements.

CONCLUSION

Un centre de documentation administrative se doit d'être constamment en prise directe avec l'actualité et l'évolution des textes qui, depuis ces dernières années, ont pris une place prépondérante. En effet, sécurité sanitaire, droits des malades, restructurations hospitalières... font désormais partie de l'information quotidienne qui intéresse le grand public et interpelle les professionnels. La littérature, aujourd'hui abondante sur ces sujets, les grands titres de la presse écrite et audiovisuelle, l'évolution pléthorique de la réglementation et de la jurisprudence en sont la preuve. Le centre de documentation administrative prouve ainsi sa raison d'exister. ■

LES AUTEURS

Françoise Blondel,
Sylvie Dousson,
Catherine Mutel,
documentalistes,
Centre de
documentation
administrative,
CHU de Rouen (76)

J'ai surfé pour vous



<http://www.ordmed.org>

L'Ordre national des médecins présente sur ce site ses activités. Avant tout réservé aux médecins généralistes, il peut tout aussi bien intéresser les cadres soignants. En effet, on y trouve dans le menu actualités (en haut à gauche de l'écran) en cliquant sur "informations" ou "communiqués"... les prises de position, les communiqués de presse, les avis, les rapports de l'Ordre national des médecins sur des grands sujets d'actualité. À titre d'exemple, un rapport sur le "secret médical et évaluation des soins médicaux" peut y être consulté.

Le code de déontologie est accessible dans son intégralité, article par article ou par un moteur de

recherche. Chaque article est agrémenté d'un commentaire qui aide à la compréhension et à l'interprétation.

Vient ensuite une rubrique sur l'exercice professionnel des médecins, les conditions d'installation, les différents types de contrat, les relations des médecins avec l'industrie pharmaceutique et enfin, la démographie médicale. En outre, un module, qui peut vraiment aider les cadres soignants dans leur activité quotidienne, permet de consulter le Code de la santé publique *in extenso*. L'accès se fait par thème ou par article.

Catherine Mutel

RNDH, documentaliste, CDA, CHU Rouen (76)